



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : JD-2019-04-0080
Affaire suivie par : Julia DESPOIS
Contact : jdespois@syndicatloireaval.fr
Vos réf. : 97-0288

Nantes, le 5 avril 2019

Objet : Avis du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au démarrage d'une activité de tri, transit, regroupement et traitement des déchets industriels par la société CHIMIREC.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 2 avril 2019 et a émis un **avis favorable à l'unanimité** (9 votants).

A la lecture du dossier, l'ensemble des articles du SAGE Estuaire de la Loire est en effet respecté. En revanche, le bureau de la CLE souhaite mettre en évidence un point de vigilance qui a retenu son attention. Sur le schéma présentant les modalités de gestion des eaux sur le futur site (p.47), il est précisé que les eaux pluviales du plateau Est et parking VL seront rejetées dans la masse d'eau souterraine « Estuaire de la Loire ». Compte tenu de l'usage de parking de cette zone, il existe un risque de pollutions accidentelles par les hydrocarbures. Or, aucun séparateur d'hydrocarbures n'a été envisagé pour cette zone, dont les sols au droit du site font actuellement l'objet d'une dépollution du fait de la présence des COHV.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire